

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du 07 OCTOBRE 2015

Sous la présidence de Mme le Maire, étaient présents

Mmes BOURDALE-DUFAU Sylvie, MAUBOULES Maïlys, PALETOU Françoise,
M.FOURCADE Patrick, GROS Jean-Philippe, LASSUS-LIRET Gilbert,
MASCARAS Daniel, PASCAU Philippe, DESSALLES Christian

Absents excusés: URDOUS Sébastien, LASCOUMETTES Jean-Robert,
BERGEREAU Aurélien

Ont donné procuration : BRUEL Véronique à BOURDALE-DUFAU Sylvie,
LASCOUMETTES Jean-Robert à MAUBOULES Maïlys.

Secrétaires de séance : Mme Françoise PALETOU, Mr Daniel MASCARAS

Ordre du jour:

1. Approbation du CR du dernier conseil en date du 2 septembre
2. Convention de mutualisation avec la CC du Miey
3. Prise de compétence PLUI par la CC du Miey
4. Motion de soutien à l'action de l'AMF (baisse des dotations)
5. Approbation du règlement de fonctionnement périscolaire
6. Questions diverses

Séance ouverte à 20 heures 30

1- Approbation du CR du dernier conseil Municipal

Le compte rendu du précédent Conseil Municipal du 02 septembre 2015 est **approuvé à l'unanimité** des membres présents.

2- Convention de mutualisation avec la CC du Miey

Mme Le Maire présente le projet de schéma de mutualisation de services.

Les propositions principales sont les suivantes :

- Prioriser la mutualisation des actions déjà existantes
- Mise en place des actions prioritaires (convention pour instruction des permis de construire et convention pour mise à disposition du personnel communal en matière de voirie)
- Mettre en place d'autres actions ultérieurement ,mais suffisamment tôt, pour qu'elles soient effectives avant l'échéance du 31 décembre 2016, date à laquelle la communauté de communes se fondera dans d'autres entités intercommunales plus larges.
- Poser le principe d'une collaboration au schéma de mutualisation de la Communauté d'Agglo de Pau Pyrénées pour s'assurer de la prise en charge par ce biais de compétences intercommunales qui ne

pourraient pas être reprises au niveau intercommunal au 1er janvier 2017 après fusion du Miey du Béarn.

Le conseil Municipal **Approuve à l'unanimité** le schéma de mutualisation des services entre la Communauté de Communes du Miey de Béarn et les communes membres.

3- Prise de compétence PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal)

Mme Le Maire expose la mise en place d'un PLUI en 2017.

La CC du Miey est venue présenter aux élus le calendrier du PLUI. Après le transfert de la compétence urbanisme au profit de la CC du Miey en juillet 2015, la perspective de la mise en oeuvre d'un PLUI se fera avant fin 2015 et sera en rapport avec le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) avant le 1er janvier 2017. L' approbation du PLUI se fera avant le 01 janvier 2020. Notre PLU communal ne sera bon que jusqu'à cette date.

Le Conseil Municipal **Approuve à l'unanimité** le transfert à la Communauté de Communes du Miey de Béarn de la compétence Plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu ou carte communale.et **Autorise** Madame le Maire à effectuer les démarches nécessaires.

4- Motion de soutien à l'action de l'AMF

Mme Le Maire expose les raisons pour lesquelles la commune soutient la demande de l'AMF (Association des Maires de France) concernant notamment la diminution drastique des ressources locales qui pénalisent nos concitoyens.

Approuvé à l'unanimité

4- Règlement de fonctionnement périscolaire :

Mme Le Maire fait part de la modification de l'article 4 du règlement de fonctionnement périscolaire. Après en avoir débattu la mention repas sans porc est remplacée par un repas de substitution.

1 voix contre

15 voix pour

En l'absence d'autres questions, la séance est levée à 22 heures.

La prochaine réunion aura lieu le mercredi 4 novembre à 20h30

5- Question diverses

- Demande de transformation du bail du VIVAL

Le responsable du VIVAL souhaite une modification du bail afin de changer d'activités commerciales : pizzeria, bar à bières, épicerie fine. La commune se renseigne auprès de la maison des communes et informera la personne.

Après en avoir débattu, la commune ne financera aucune modification à l'intérieur du local actuel.

Approuvé à l'unanimité

- Point sur la Fête

Un point a été fait concernant le montant des factures payées et à venir.

Le budget de 2000,00€ , subvention donnée précédemment au comité des Fêtes, n'a pas été dépassé.

Approuvé à l'unanimité

- Accessibilité des Bâtiments communaux recevant du public

Suite aux diagnostics réalisés en 2011 et compte tenu que les normes ont été assouplies, un nouvel état a été fait. Un calendrier sur 6 ans a été établi en tenant compte des budgets communaux à venir.

En 2016: aménagement de la mairie et ensuite aménagements des écoles, du Centre Social Culturel , de la salle paroissiale, du stade et de l'église.

Un état d'accessibilité sera également fait au niveau des 2 commerces.

Approuvé à l'unanimité

- Etude du trafic rue de la Carrère :

M. Lassus-Liret informe les élus des observations qui ont fait l'objet d'une étude de comptage par le Conseil Départemental (ex Conseil Général) .

Cette voie est de la responsabilité du Conseil Départemental, celui-ci n'envisage aucun aménagement supplémentaire car, à ce jour les 2 écluses (la porte et le pont à l'autre extrémité) font office de ralentisseurs. Il est rappelé que la vitesse est limitée dans cette partie à 30 km/h. Des contrôles de vitesse sont effectués par la gendarmerie.

Les riverains sont invités à se rapprocher du Conseil Départemental, la mairie pouvant lui faire parvenir les courriers.